

# Pouvoir et médiation scolaire

## **Le médiateur n'échappe pas à la question du pouvoir au sein de l'institution scolaire**

La question du pouvoir traverse évidemment toute médiation, ne fut-ce que parce que celle-ci est une alternative aux modes de résolutions de conflits ou de différents basés sur l'autorité d'un chef, d'un juge ou d'un arbitre. Le médiateur quant à lui n'a de pouvoir que celui que les médiateurs lui confient lorsqu'ils s'adressent à lui pour les aider à trouver une issue à leur différend. Le pouvoir du médiateur ne s'exprime pas en termes de « avoir du pouvoir, avoir le pouvoir » ; il ne possède pas cette chose qu'est *le pouvoir* mais dispose d'un *potentiel*, de la *possibilité* de « pouvoir faire quelque chose ». Le verbe « pouvoir » prend le pas sur le substantif « pouvoir ». Et ce pouvoir, il est relatif, partagé avec les médiateurs dans un destin commun : faire un bout de chemin ensemble sur ce sentier de traverse qu'est la médiation.

## **L'école lieu de pouvoir**

L'école est un lieu de pouvoir(s) par excellence : celui du savoir, de la science, des adultes sur les enfants, du maître sur l'élève, du directeur sur les enseignants, du réseau sur l'école, du pouvoir organisateur sur le directeur, du ministre sur l'administration scolaire, du parlement sur la législation. L'école est régie par les règlements scolaires, les règlements de travail, les circulaires ministérielles. Elle est le théâtre des rapports de force en ces différents pouvoirs et du jeu des intérêts individuels.

Le médiateur scolaire interne dans l'école doit donc être particulièrement vigilant face à l'instrumentalisation de son service par ces différents niveaux de pouvoir. Mais il ne faut pas non plus tomber dans un excès de paranoïa, c'est une donnée du travail.

L'écoute bienveillante doit permettre de faire s'exprimer par chaque acteur ses besoins et ses intérêts sans jugement de notre part.

C'est pourquoi, il est parfois nécessaire de pratiquer la médiation indirecte pour préparer la rencontre ou tout simplement parce qu'un des protagonistes n'est pas prêt à celle-ci.

La posture quotidienne joue également un rôle dans cette distance par rapport à une position de pouvoir. A Bruxelles, contrairement à la Wallonie, « le médiateur est plongé dans le milieu de l'école au quotidien, ce qui en fait une particularité de son travail. Il vit parmi ces futurs « clients ». Cette proximité lui permet d'entretenir un climat de confiance propice à actionner l'entrée en médiation. Ce faisant, il ne peut ignorer le contexte dans lequel il travaille tout en tenant sa posture de médiateur, neutre, indépendante et garante de la confidentialité des propos qui lui sont confiés.

Dans les autres formes de médiation, les personnes intéressées par la médiation (ou « envoyées » par un juge) prennent contact avec un médiateur par téléphone, le plus souvent, et conviennent d'un premier rendez-vous.

Toute la recherche d'information, le questionnement, les éventuels conseils des uns ou des autres viennent en amont de cette première rencontre avec le médiateur dans son bureau, même si cela n'empêche pas les sollicitateurs d'encore questionner le médiateur sur le processus (souvent même, le médiateur s'enquiert lui-même de la genèse de leur démarche).

La particularité du médiateur en milieu scolaire est qu'il est déjà une figure connue au sein de l'école et qu'il participe d'une manière ou d'une autre à cette première phase, illustrée grâce à la couleur verte (1<sup>re</sup> case) dans le schéma ci-dessus. Il est accessible, il peut être questionné, voire même « testé » par tout un chacun.



Cette facilité demande au médiateur de la vigilance pour rester dans cet « entre-deux ». Ses paroles, ses actes, les lieux qu'ils traversent sont sous le projecteur de tous. Il faut donc veiller à manifester sa neutralité dans les gestes quotidiens : beaucoup écouter, parler peu, éviter les paroles jugeantes mêmes banales, être discret mais disponible, manifester de la bienveillance pour chacun mais sans familiarité excessive, etc... . Il ne participe pas aux organes de gestion de l'école, ni au Conseil de classe (ou alors de manière ponctuelle pour faire une offre de médiation ou recevoir une demande, par exemple). Il ne se positionne pas comme expert mais comme celui qui va faciliter le dialogue, la communication grâce à sa neutralité et au processus de médiation. Le médiateur est un poseur de questions et non pas un « proposeur » de solutions ... . »

*Extrait de l'article paru dans la Newsletter N°4 avril-juin 2012 de l'Union Belge des Médiateurs Professionnels, <http://www.ubmp-bupb.org>*

## **Rendre à César ce qui est César**

Une façon pour moi d'être vigilant, c'est d'avoir à l'esprit lors de l'analyse de la demande le petit schéma suivant qui me permet de ne pas occulter une des dimensions du conflit (inspiré du modèle de Bronfenbrenner).

## **L'envoyeur et l'envoyé**

Souvent, un élève est « envoyé » par un adulte de l'école (prof, directeur, proviseur, éducateur, PMS, ..). Lorsqu'il vient seul, je veille à lui rendre sa liberté

dans la démarche : je lui explique d'abord mon rôle, ma position et ma façon de travailler. Il est libre de poursuivre ou non. Ensuite, je lui propose de réfléchir et de revenir le lendemain par exemple, après réflexion, et de me dire ce qu'il souhaite. Si un processus de médiation semble pouvoir s'enclencher, je lui propose de solliciter lui-même la présence de l'envoyeur afin que celui-ci exprime lui-même ce qu'il attend de cette rencontre. Veut-il s'impliquer ? Peut-il ? Comment voit-il les choses ?

Un dialogue peut s'engager alors sur les intentions/perceptions réciproques.

Par contre, « perdre » l'envoyé peut apparaître comme un risque lorsqu'on prend cette position radicale (par rapport aux habitudes scolaires). A quoi sert-il de contraindre quelqu'un à s'impliquer dans une médiation ? L'accord ne sera pas possible ou sera de pure forme et donc non-durable. Cependant, en agissant ainsi on pose un jalon, on force le respect, on manifeste clairement sa position totale de neutralité et de respect inconditionnel de la liberté d'autrui. A moyen ou long terme, cela peut-être payant pour la médiation : on en voit venir plus tard avec, pour cette fois, une vraie demande personnelle.

## **La navette (ou la médiation indirecte)**

C'est l'expression que nous utilisons lorsque la rencontre directe n'est pas possible ou pas encore possible. Les raisons peuvent être multiples : position d'autorité, différentiel dans l'évolution du conflit, manque de confiance dans le processus, tension trop grande, peur, situation de harcèlement ou de racket, ... Le tiers devient donc mobile et déplace avec lui son espace de médiation. Je veille tout de même à assurer de la discrétion à ces entretiens même lorsqu'ils ne se tiennent pas dans mon bureau. Cette mobilité du tiers médiateur est une façon de se montrer modeste, en position basse, une manière de « sortir de sa tour d'ivoire », de quitter le cadre rassurant de son bureau ... Il parvient parfois d'ailleurs stupéfiant de constater qu'une simple question, une demande, un mot suffit à faire bouger l'un des protagonistes.

## **Le taquin**



Pour représenter le Service de Médiation Scolaire en Région de Bruxelles-Capitale, il a été choisi le taquin, ce puzzle avec des pièces mobiles où la case vide permet aux carrés de coulisser pour reconstituer un dessin. Nous n'avons pas inclus de dessin, pour montrer clairement que le médiateur n'a pas de *dessein* si n'est de conduire, ou mieux, de co-construire le processus de médiation. La case vide symbolise la posture du médiateur dont l'attitude neutre, impartiale,

vide, permet aux médiés de bouger et reconfigure leur relation. Cette attitude de non pouvoir est en fait un puissant moyen à la construction d'un accord durable.

## **C'est rassurant qu'il y ait un médiateur scolaire ...**

Un jour, passant dans la salle des professeurs, un jeune professeur, nouveau, qui n'avait jamais fait de demande m'interpelle en me disant simplement « Cela me rassure qu'il y ait un médiateur dans l'école ». Beau compliment mais aussi preuve d'une attente ou d'un pouvoir qu'on nous attribue parfois.

## **Le maître ignorant<sup>[1]</sup>**

Ne pas montrer un savoir mais le chercher ensemble s'il faut une information. En fait, je ne suis pas ignorant mais je ne veux pas être savant ... En matière d'absentéisme, par exemple, c'est à l'éducateur que je demande de dire la loi, d'exprimer comment il voit son travail et ce qu'il attend d'un élève, ici et maintenant, dans l'espace neutre de la médiation. Cette manière de faire permet à chacun d'être à sa place et de rester responsable de son bout de la relation. Ainsi, le médiateur reste neutre par rapport aux enjeux de l'institution.

## **Ne pas vouloir le bien**

Vouloir le bien à tout prix (« Je veux ton bien et ... je l'aurai ! ») est une prise de pouvoir sur l'autre, c'est en quelque sorte lui voler sa capacité à agir par lui-même. Cela peut paraître excessif mais c'est ce point de vue qui me permet de tenir efficacement une posture de médiateur. Eviter d'être dans la fusion. Cela me

permet d'accompagner ces enseignants ou éducateurs proches de leurs élèves, prêts à se couper en quatre pour ceux-ci, mais sans me substituer à eux et apportant un éclairage plus apaisé.

## **Lâcher prise**

Il faut savoir lâcher prise même lorsqu'on croit voir la solution alors que certains n'en veulent pas. Ce qui ne signifie pas abandonner le ou les médeurs mais sa propre prétention à forcer l'accord ou la solution.

## **Le pouvoir qu'on assigne au médiateur**

Parfois, des parents, des familles tentent de trouver chez moi l'autorité qu'ils n'ont plus sur leur grand garçon adulte ou quasiment ... Ici aussi, il faut veiller à ne pas quitter sa position d'impartialité sans quoi on sera perçu comme un « parent » de plus par le jeune.

## **Mettre en panne**

Accepter que la temporalité de chacun soit différente et être patient, présent et disponible sans vouloir forcer les choses ... Certains semblent bloqués, inertes, ... en panne.

Se rappeler que mettre en panne, en terme de marine à voile, c'est orienter les voiles afin d'équilibrer l'effet du vent sur celles-ci de telle façon que le bateau s'immobilise, ce qui permettait, d'examiner les avaries pour pouvoir réparer si nécessaire.

## **Conclusion**

Lorsqu'on raconte notre travail de médiateur scolaire à Bruxelles, certains de nos auditeurs nous taxent de « funambules ». Ce n'est pas faux mais nous avons un filet ...

N'est-ce pas cependant le propre de la médiation ?

En fait, le médiateur ne peut maintenir l'équilibre de sa posture que dans ce léger mouvement d'oscillation qui le porte vers l'un puis vers l'autre.

C'est un pas de deux à trois ...

---

[\[1\]](#) D'après le titre d'un ouvrage de Jacques Rancière